



Vente de l'appartement par le bailleur

Par **bafcop**, le **30/01/2008** à **09:19**

bonjour, mon propriétaire souhaite vendre son logement sans me le dire clairement (visite d'agences immobilières, estimation...) Mon bail se termine au mois d'octobre 2008. Est-ce que si je trouve un logement de remplacement de suite, je suis obligé de donner un préavis ou est-ce que je peux quitter mon logement dès le mois suivant? En effet, les logements à louer sont libres maintenant et supporter un préavis de trois mois me ferme de nombreuses offres de location. Suis-je prioritaire pour un relogement en HLM si mon propriétaire me signifie par écrit qu'il souhaite vendre? merci pour vos réponses

Par **Mike46**, le **02/02/2008** à **13:21**

Bonjour, Si votre propriétaire vous notifie par lettre recommandée son souhait de vendre l'appartement et donc vous demande de quitter l'appartement à la fin du bail, vous seriez en mesure de quitter l'appartement à tout moment. Pour l'instant vous êtes tenu au délai légal de préavis. Cordialement